



INVESTORAMA

# CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

**20 Janvier 2023**

# SOMMAIRE

<b>1 – Introduction</b> .....	<b>P2</b>
<b>2 – Les Principes Fondamentaux d'Éthique</b> .....	<b>P2</b>
Principe 1 – Respecter strictement la réglementation et les préceptes régissant les relations fournisseurs	P2
Principe 2 – Agir avec équité, transparence impartialité	P3
Principe 3 – Garantir la Confidentialité	P3
Principe 4 – S'interdire tout conflit d'intérêts	P4
Principe 5 – Refuser tout acte illicite : cadeaux et invitations	P4
<b>3 – Communication</b> .....	<b>P4</b>
<b>4 – Canaux de Dénonciation</b> .....	<b>P5</b>

# 1 - INTRODUCTION :

À l'instar du « Code d'Éthique et de Conduite » du Groupe, ce Code dédié aux relations vis-à-vis des fournisseurs, se veut aussi un Code innovant et structurant, s'articulant autour des principes fondamentaux de l'équité et la clarté dans les relations entre Investorama, ses filiales et leurs fournisseurs respectifs.

Il y a lieu de rappeler que la performance et l'excellence sont exigées des fournisseurs pour satisfaire le client, en l'occurrence Investorama et ses filiales et s'assurer que les conditions du contrat partenarial scellé entre les deux parties contractantes (client / fournisseur) sont respectées de part et d'autre.

Il faut, par ailleurs, veiller à ce que les relations professionnelles entretenues entre les acheteurs du Groupe Investorama et les fournisseurs sont saines, exemptes de conflit d'intérêts et conçues sous l'optique de l'expression « Gagnant-Gagnant ».

Afin de matérialiser ceci, nous invitons les Responsables des Achats des différentes sociétés du Groupe Investorama à appliquer, dans leurs relations et transactions avec les fournisseurs, les cinq règles de conduite suivantes :

## 2 - LES PRINCIPES FONDAMENTAUX D'ÉTHIQUE :

### Principe 1 – Respecter strictement la réglementation et les préceptes régissant les relations fournisseurs

Le Groupe Investorama gouverne ses relations commerciales et ses pratiques professionnelles avec intégrité et attend de ses fournisseurs qu'ils veillent au strict respect des réglementations nationales ainsi que les règles de déontologie professionnelle relatives à leurs activités.

Les fournisseurs ne procèdent à aucune forme de discrimination, notamment en matière des conditions de vente, de livraison et des modalités du service après-vente.

Les fournisseurs respectent scrupuleusement les dispositions légales en vigueur, régissant les relations entre les clients et les fournisseurs.

## **Principe 2 – Agir avec équité, transparence et impartialité**

Investorama et ses filiales veillent à la qualité de leurs relations avec les fournisseurs. À ce titre, tous les fournisseurs sont sélectionnés et traités avec objectivité, équité et loyauté dans le cadre des pratiques commerciales transparentes, non discriminatoires et dans le respect des engagements.

Les fournisseurs doivent respecter les mêmes principes éthiques que lesdites sociétés et réaliser leurs transactions commerciales avec intégrité et de manière équitable.

Chaque fournisseur se doit également d'informer leurs partenaires de toute évolution concernant la structure organisationnelle, en veillant en particulier à ne pas se trouver en situation de dépendance économique vis-à-vis du Groupe Investorama.

## **Principe 3 – Garantir la confidentialité**

Les fournisseurs doivent respecter la confidentialité des informations échangées et, en particulier, leur attention est attirée sur le fait que la confidentialité de toutes les informations dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination doit être préservée conformément aux dispositions de l'arsenal juridique en vigueur. Ces informations sont dites « informations commercialement sensibles ».

Naturellement, la divulgation du savoir-faire des fournisseurs par tout salarié relevant du Groupe Investorama est proscrite.

Les fournisseurs doivent prendre vis-à-vis de leurs salariés, de leurs sous-traitants et de toute personne physique ou morale qu'ils mandatent dans le cadre de la préparation ou de l'exécution de la relation commerciale, toutes les dispositions, notamment contractuelles, pour faire respecter par ceux-ci la confidentialité des informations dont ils pourraient avoir connaissance dans ce cadre.

#### **Principe 4 – S'interdire tout conflit d'intérêts**

Toute familiarité ou lien personnel entre le fournisseur et des personnes impliquées dans le processus "achat" sont à éviter.

Lorsqu'un fournisseur est confronté à un risque de conflit d'intérêts potentiel ou évident, il doit en informer son interlocuteur au sein de la société concernée.

#### **Principe 5 – Refuser tout acte illicite : cadeaux et invitations**

Chaque fournisseur s'interdit de proposer à son interlocuteur dans l'une des sociétés du Groupe, toute somme d'argent, avantage en nature, ou service dont un salarié pourrait bénéficier à titre personnel.

Il devra également s'abstenir de proposer à ses interlocuteurs des cadeaux, invitations ou autres avantages pouvant influencer des décisions d'achat en cours ou à venir.

À ce titre, les cadeaux ou invitations seront systématiquement refusés par les employés du Groupe lorsqu'ils seront proposés par un fournisseur.

### **3 - COMMUNICATION :**

Les fournisseurs se doivent de tout mettre en œuvre pour s'assurer que les principes énoncés dans ce Code sont communiqués à l'ensemble de leurs collaborateurs et à l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement.

## 4 - CANAUX DE DÉNONCIATION :

Tout fournisseur qui a connaissance de tout comportement répréhensible commis ou sur le point d'être commis au sein d'Investorama ou de l'une de ses filiales est encouragé à informer le Département Éthique et Conformité en recourant aux canaux suivants :

- **Adresse :** Département Éthique et Conformité  
Investorama, S.A.  
Tasnim Plaza – Immeuble A  
Angle Avenue Abdellah Guennoun et Rue Abi Jarir  
Tabari – Tanger – Maroc
- **E-mail :** [hotline@investorama.ma](mailto:hotline@investorama.ma)
- **Téléphone :** +212 664 44 85 33  
(du Lundi au Vendredi : 9h00 -17h00)
- **Site Web :** [www.hotline-investorama.ma](http://www.hotline-investorama.ma)